

14 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EURAZEO

(Eurolist)

Par courrier du 13 novembre 2007, la société UBS AG (CH - 8098, Zurich, Suisse) a déclaré, par suite d'une acquisition d'actions EURAZEO, avoir franchi indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, en hausse, le 7 novembre 2007, le seuil de 10% du capital de la société EURAZEO et détenir indirectement 5 543 428 actions EURAZEO représentant autant de droits de vote, soit 10,28% du capital et 7,30% des droits de vote de cette société (1), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG London Branch	5 465 943	10,13%	5 465 943	7,20
UBS AG Switzerland	77 485	0,14%	77 485	0,10
Total UBS AG	5 543 428	10,28%	5 543 428	7,30%

(1) Sur la base d'un capital composé de 53 936 638 actions représentant 75 901 200 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.